



Règlement Concours des miels de Normandie

Les organisations apicoles normandes (Eure, Calvados, Manche, Orne, Seine-Maritime), mettent en place, sous l'égide de l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Normandie, le **concours régional des miels de Normandie**. (Mise à jour du 4 avril 2014)

OBJECTIFS :

- *promouvoir l'apiculture,*
- *développer l'image des miels de Normandie,*
- *inciter les apiculteurs normands à produire des miels de qualité,*
- *permettre aux apiculteurs de situer leur niveau,*
- *donner des arguments de vente supplémentaires aux lauréats.*

L'ADAN gère le règlement et désigne :

- le responsable du comité d'organisation,
- la date de la finale du concours (dimanche d' octobre ou novembre),
- le lieu « 2015 : Calvados - 2016 : Manche - 2017 : Orne - 2018 : Eure - et ainsi de suite.

ORGANISATION :

Le concours se déroule en deux temps :

a/ un concours départemental organisé dans chaque département, qualificatif à la finale régionale. Les 3 premiers de chaque catégorie (miels clairs, ambrés, foncés, colza cristallisés), de chaque département, sont qualifiés à la finale du concours régional (3x4x4 = 48 échantillons qualifiés)*.

Les qualifiés pour la finale devront avoir un taux d'humidité égal ou inférieur à 18,2 % et un taux HMF inférieur à 15 sur le rapport d'analyses du CETAM. Si l'un des 3 premiers n'obtient pas ces résultats, il sera fait appel au suivant dans le classement départemental.

b/ la finale régionale.

A l'exception des miels de colza, les miels seront liquéfiés par l'organisation du concours et présentés dans leur pot de 250g.

Les miels seront classés et jugés par un jury composé de personnalités & d'apiculteurs choisis par les 5 organisations apicoles normandes :

- Syndicat apicole de l'Eure,
- Abeille Normande du Calvados,
- Manche Apicole,
- Union Apicole de l'Orne,
- **Syndicat apicole Haute Normandie 76 (invité, ne participe pas actuellement).*

Le jury se compose de 4 jurés par catégorie (un de chaque département participant), éventuellement par 3. En dessous, le nombre de jurés sera comblé localement.

Aucun apiculteur concurrent ne pourra faire partie du jury régional. Les jurés départementaux ne peuvent intervenir dans la même catégorie, au concours régional.

Règlement Concours des miels de Normandie

Conditions de participation :

- Le droit d'inscription est défini chaque année par le comité d'organisation, et payable lors du dépôt des échantillons dans le département d'origine. La participation à la finale régionale ne demande pas de droits supplémentaires.
- Pour participer à la finale régionale, il convient de déposer **pour chaque catégorie, un échantillon en double (2 pots de 250g)**. Les échantillons de miels ne seront pas rendus. Ils seront distribués à des œuvres sociales ou de bienfaisance.
- Le comité d'organisation attribue un numéro d'identification à chaque échantillon (de façon à préserver l'anonymat).
- Le nombre d'échantillons est limité à quatre par apiculteur (4 échantillons x 2 pots chacun).
- Chaque concurrent ne pourra présenter que des miels de l'année en cours, de sa production, récoltés en Normandie dans le département où il concourt, en précisant l'origine géographique de ses échantillons.
- Chaque concurrent doit avoir déclaré son(s) rucher(s) auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la protection des populations, pour l'Orne»(ex DDSV), du département dans lequel il concourt.
- Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à un syndicat pour participer.
- Les horsains peuvent participer en fournissant la déclaration cerfa n°.....à la DDPP (de l'année en cours) pour justifier de l'emplacement du rucher dans le département où ils concourent.
- Un concurrent ne pourra obtenir qu'un seul prix par catégorie.
- Un concurrent qui a obtenu une médaille d'or deux années consécutives ne pourra concourir l'année suivante, dans aucune catégorie.
- La participation au concours implique l'acceptation du règlement et une totale confiance dans l'organisation, le déroulement des opérations, le jury et l'attribution des prix.

Conditionnement :

Les échantillons de miels seront contenus dans des pots réglementaires, pots standards en verre de **250 g**, et ne portant aucune mention. **Les pots seront remplis juste en dessous de l'épaulement, là où le pot commence à se rétrécir.**

Lors du dépôt de l'échantillon, l'apiculteur fixera autour du pot (à l'aide d'un élastique) une feuille* indiquant son nom, son adresse, son numéro d'apiculteur, l'emplacement du rucher et un numéro d'échantillon s'il en présente plusieurs. *voir modèle en annexe.

Règlement Concours des miels de Normandie

Analyses :

Des analyses physico-chimiques et polliniques seront réalisées (CETAM) sur tous les échantillons finalistes. Toutes ces analyses seront communiquées directement par le **laboratoire**, aux responsables départementaux sous forme de fichiers. Chaque finaliste recevra sa propre analyse sous forme papier.

Les qualifiés pour la finale devront avoir un taux d'humidité égal ou inférieur à 18,2 % et un taux HMF inférieur à 15 sur le rapport d'analyses du **laboratoire**. Si l'un des 3 premiers n'obtient pas ces résultats, il sera fait appel au suivant dans le classement départemental.

Catégories :

Les miels seront classés par le Jury selon la grille de cotation ci-jointe, en 4 catégories :

- miels **clairs** - miels **ambrés** - **miels foncés** - **miels colza cristallisés*** - miels de **printemps**.

(les départements utilisent leurs règles locales pour répartir les échantillons dans les catégories clair, ambré, foncé et colza des concours départementaux).

Pour le concours régional, le colza doit être confirmé par l'analyse du CETAM à hauteur des critères (colorimétrie, % pollen colza et cohérence avec autres pollens).

les catégories clair, ambré, foncé sont déterminées en fonction de la colorimétrie CETAM, et valent pour constituer les lots qui sont jugés. En conséquence, le nombre d'échantillons dans chaque catégorie ne sera pas nécessairement égal et pourra être différent du classement départemental.

Récompenses :

Des diplômes, coupes, médailles récompenseront les lauréats.

Les lauréats peuvent faire mention de leur récompense sur les pots contenant les miels primés. Ils apposent une étiquette proposée par le comité d'organisation. *Les lauréats pourront faire état de leur récompense les 24 mois suivant la finale, pour la seule production dont l'échantillon fait partie.*

Communication :

Les lauréats seront informés individuellement, dans les 72h00, par mail ou téléphone.

Les notes de tous les concurrents, ainsi que les appréciations du Jury seront communiquées individuellement aux candidats par mail, sinon lors de l'assemblée générale de l'association apicole départementale. Les lauréats seront invités personnellement à la remise des prix.

La presse hebdomadaire régionale-locale sera sollicitée pour annoncer l'événement et les résultats. Des articles et des photos sont transmis à la presse. Nul ne pourra s'opposer à la publication de sa photo prise à l'occasion de ce concours.



Règlement Concours des miels de Normandie



Administration :

- Demander aux lauréats départementaux, dès la connaissance des résultats, le nombre d'étiquettes-médailles dont ils auront besoin au cas où ils seraient lauréats régionaux. Le département organisateur propose et gère l'édition des étiquettes-médailles.
- Au début de la finale, les consignes sont rappelées aux jurés, notamment :
 - les règles d'aspect-propreté. Le juré qui voit l'impureté la signale à ses partenaires de façon à donner une pénalité homogène.
 - Les commentaires doivent être constructifs (&)
- Enregistrement des résultats : chaque juré dicte lui-même ses notes au secrétaire de séance qui les enregistre en présence d'un délégué de chaque département.
- En cas de notation très atypique d'un échantillon, les délégués départementaux décideront de l'opportunité et de la manière de le reconsidérer .



Règlement Concours des miels de Normandie



Annexes

Classements départementaux

participants

Miels de printemps

1er prix diplôme + coupe
2ème prix diplôme
3ème prix diplôme

Miels de colza cristallisés *

1er prix diplôme + coupe
2ème prix diplôme
3ème prix diplôme

Classement Régional : 1 médaille pour 3

Miels de printemps

médaille d'or diplôme
médaille d'argent diplôme
médaille de bronze diplôme

Miels de colza cristallisés

médaille d'or diplôme
médaille d'argent diplôme
médaille de bronze diplôme

Miels d'été

Miels clairs

1er prix diplôme + coupe
2ème prix diplôme
3ème prix diplôme

Miels ambrés

1er prix diplôme + coupe
2ème prix diplôme
3ème prix diplôme

Miels foncés

1er prix diplôme + coupe
2ème prix diplôme
3ème prix diplôme

Miels clairs

médaille d'or diplôme
médaille d'argent diplôme
médaille de bronze diplôme

Miels ambrés

médaille d'or diplôme
médaille d'argent diplôme
médaille de bronze diplôme

Miels Foncés

médaille d'or diplôme
médaille d'argent diplôme
médaille de bronze diplôme

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot :

Nom.....Prénom.....

adresse

code postal.....ville.....

tél.....

mail.....

n° apiculteur .. / ...

emplacement (commune).....

échantillon n°..... pot 1 ou 2 (double) :

La grille de cotation :

Les jurés disposent d'une grille pour établir leurs notes :

- *taux d'humidité*
- *aspect, propreté*
- *odeur*
- *goût*
- *tactile (uniquement pour les miels de colza cristallisés*)*



Règlement Concours des miels de Normandie

Règlement du concours des Miels de Normandie - **section Calvados** -

Edition 2023 à Mondeville

Le Syndicat des apiculteurs "l'Abeille Normande du Calvados", organise le **Concours départemental des Miels de Normandie** ouvert à tous les apiculteurs du **Calvados**, et **qualificatif à la finale régionale « concours des miels de Normandie »**

Le jury du concours se réunira : **samedi 23 septembre**

Les miels seront classés et jugés par un jury composé de personnalités, d'apiculteurs et de consommateurs choisis par l'ANC.

Des diplômes et coupes récompenseront les lauréats.

Le droit d'inscription est fixé à **8 € par échantillon**, payables lors du dépôt de ces échantillons.

Les apiculteurs intéressés devront déposer les échantillons de miel,

en pots réglementaires de 250g (réf P701 Route d'Or)

avant le soir du 21 juin, pour les miels de printemps, sur rendez-vous, chez :

Jacques Hue-	50 rte de St-Cyr	14100 St-Martin-de-Mailloc	tél 06 7870 9104
Jean-Louis Baelde	9 rue du Rollon	14150 Ouistreham	tél 06 8297 7887
Gaëtan Mauminot	7 rue du Bel	14000 Caen	tél 07 6997 8571
Thérèse Letondot	134 rte du champ Carné	14260 Banneville/Ajon	06 8052 2248
Roger Charozé	Le Haut Hamel	14240 La Vacquerie	tél 02 3177 4079

ou au groupement d'achats de l'ANC 1rue Victor Hugo 14120 Mondeville des 2 & 3 juin

avant le 2 septembre midi, pour les miels d'été, sur rendez-vous, chez :

les mêmes correspondants que ci-dessus

ou au groupement d'achats de l'ANC 1rue Victor Hugo 14120 Mondeville 5 août ou 2 septembre

La participation au Concours implique l'acceptation du règlement et une totale confiance dans l'organisation, le déroulement des opérations, le jury et l'attribution des prix.

Pour obtenir le détail des résultats ou tout renseignement complémentaire s'adresser au responsable du comité d'organisation :



Règlement Concours des miels de Normandie



Règlement du concours des Miels de Normandie - section **Calvados** - (suite)

Le règlement général du concours des Miels de Normandie s'applique intégralement à la section Calvados.

Aucun apiculteur concurrent ne pourra faire partie du jury.

Les lauréats seront informés individuellement, dans les 72h00, par mail ou téléphone.

Les notes de tous les concurrents, ainsi que les appréciations du Jury seront communiquées individuellement aux candidats par mail, sinon lors de l'assemblée générale de l'ANC

Les lauréats départementaux seront invités personnellement à la remise des prix lors de l'Assemblée Générale de l'Abeille Normande du Calvados.

Les trois premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour la finale du concours régional « les miels de Normandie », fin octobre.

Les pots réglementaires, standards en verre de 250g (réf P701 route d'or) et les couvercles (réf P8 route d'or capsules or) sont disponibles au groupement d'achat ou chez les correspondants du concours,

au prix de : 1€ les 2 pots

2€ les 4 pots

3€ les 6 pots

4€ les 8 pots